



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la Conseil Département de l'Hérault, dont le siège social est situé Hôtel du Département -Mas d'Alco - 1977 Av des Moulins - 34080 MONTPELLIER, en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à des opérations de concassage et criblage de matériaux inertes, de l'installation lieu-dit « Lande de la Soucarède » à Grabels, relevant de la rubrique 2515-1a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

Pendant toute la durée de la consultation du public, **du mercredi 18 octobre 2023 à 8 heures 30 au jeudi 16 novembre 2023 à 17 heures inclus**, le dossier de consultation sera déposé et consultable :

- en mairie de GRABELS (34790) - Service urbanisme - Maison commune - 1 Place Jean-Jaurès, aux heures habituelles d'accueil du public :
du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 16h30.

- sur le site des services de l'État :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/INSTALLATIONS-CLASSEES/DOSSIERS-D-ENREGISTREMENT>

Pendant toute la durée de l'enquête, **du mercredi 18 octobre 2023 à 8 heures 30 au jeudi 16 novembre 2023 à 17 heures inclus**, les observations des personnes intéressées pourront :

- être formulées sur le registre de consultation prévu à cet effet en mairie de GRABELS (34 790) - Service urbanisme - Maison commune - 1 Place Jean-Jaurès, siège de la consultation, aux heures d'ouverture des services :
du lundi au jeudi de 8h30 à 13h et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 16h30.

- être adressées par écrit, avant la fin du délai de consultation du public, à Monsieur le Préfet (Préfecture de l'Hérault - Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement-34062 MONTPELLIER Cedex 2)

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont GRABELS, VAILHAUQUES, JUVIGNAC, SAINT-GEORGES-D'ORQUES et MONTARNAUD.

Toute information technique peut être demandée à Madame Shéhérazade LUCAS - Chargée de projets environnement - CEREG Ingénierie SARL par téléphone (06 11 46 48 80) ou par courriel (s.lucas@cereg.com).

À l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.